



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du jeudi 21 février 2019

DLB 2019/258

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 15 février 2019

Affichage de la convocation : vendredi 15 février 2019

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

Secrétaire de séance : Sébastien FREY

Objet : Cession d'un bien mobilier

Monsieur le Président expose à l'assemblée, qu'actuellement le service de livraison des bacs utilise un engin de manutention qui n'est pas adapté aux besoins du service et que les émissions de gaz de l'engin, utilisé dans un lieu semi fermé (hangar), incommodent fortement les agents.

Aussi, le service va procéder à l'acquisition d'un engin de manutention d'occasion et la société vendeuse de ce matériel a proposé de reprendre le Manitou de la collectivité au prix de 6 500 €. Celui-ci a été acheté en 2007 et aurait dû être complètement amorti. Cependant, d'importantes réparations ont été faites en 2017 pour un montant de 12 649 €, portant son actuelle valeur nette comptable à 9 486,75 €.

Monsieur le Président précise que l'état général de l'engin ne permettant pas de le redéployer sur un autre site de la collectivité avec l'assurance d'une utilisation pérenne, il propose de le céder à la société SAVIM de Servian, pour la somme de 6 500 €.

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée l'autorisation de céder l'engin de manutention dans les conditions citées ci-dessus à la Société SAVIM de Servian et de signer tout document afférent à cette transaction.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à céder l'engin de manutention dans les conditions citées ci-dessus à la Société SAVIM de Servian pour la somme de 6 500 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette transaction.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019